

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00963
Numéro SIREN : 492 404 389
Nom ou dénomination : AFS PLOMBERIE CVC

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2020 sous le numéro de dépôt 17542

AM CONSULTING

& EXPERTISES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE « AFS PLOMBERIE CVC » SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

1 CHEMIN DU CHÊNE ROND

91 570 BIÈVRES

RCS EVRY 492 404 389

Aux associés,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code du Commerce, par décision prise par les associés en date du 6 Août 2020, nous avons établi le présent rapport sur la transformation de la SARL « AFS PLOMBERIE CVC » en Société par actions simplifiée (SAS) afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1) Mission du commissaire à la transformation sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nos travaux ont été effectués sur le contrôle des éléments, tant actifs que passifs, du patrimoine de la société « AFS PLOMBERIE CVC », notamment en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

La valeur des éléments décrits ci-dessous a été déterminée à partir des derniers documents financiers établis, soit les comptes intermédiaires au 31 Août 2020.

✓ Vérification de la valeur des éléments actifs

<u>ACTIF :</u>	
- Immobilisations incorporelles & corporelles	421 168 €
- Immobilisations financières	116 465 €
Actif immobilisé	537 633 €
- Stocks et en-cours	256 000 €
- Avances et acomptes versés	32 542 €
- Autres Créances	119 733 €
- Clients	833 536 €
- Disponibilités	367 307 €
- CCA	13 991 €
Actif circulant	1 623 109 €
TOTAL ACTIF	2 160 742 €

Nous avons analysé les comptes annuels arrêtés au 31 Août 2020 de la société « AFS PLOMBERIE CVC » ainsi que les documents nécessaires pour examiner et évaluer la valeur des actifs inscrits qui s'est élevée à 2 160 742 €.

✓ Vérification de l'intégralité des éléments passifs

<u>PASSIF :</u>	
- Capital social	50 000 €
- Réserves & provisions	663 305 €
- Résultat de l'exercice	13 909 €
Subvention d'investissement	0 €
Capitaux propres	727 214 €
Provisions pour risques	
Concours bancaires courants	0 €
Emprunts	570 320 €
Avances et acomptes	0 €
Dettes fournisseurs	502 038 €
Dettes Fiscales & sociales	355 209 €
Autres dettes	5 961 €
Produits Constatés d'avances	0 €
DETTES	1 433 528 €
TOTAL PASSIF	2 160 742 €

Nous avons vérifié, en tenant compte des conclusions des travaux précités d'examen du patrimoine de la société, que le montant des capitaux propres est égal à 727 214 €.

2) Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Pour apprécier la valeur des actifs et passifs de la société « AFS PLOMBERIE CVC », notre démarche a été de prendre connaissance du cadre juridique et économique de l'opération et de procéder à une analyse de l'évaluation effectuée par les parties.

Nous n'avons pas connaissance d'événements intervenus postérieurement à la date des comptes intermédiaires arrêtés au 31 Août 2020 par l'expert-comptable de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres de la société.

Nous n'avons pas connaissance d'événements passés ou prévisibles susceptibles de mettre en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation de la société « AFS PLOMBERIE CVC ».

3) Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Caen, le 19 Octobre 2020

**AM CONSULTING
& EXPERTISES**



*Représentée par
Grégory VEAUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Caen*